

Charte des PACS

La municipalité vous accueillera à l'Hôtel de Ville de Ferney-Voltaire, pour la célébration de votre PACS.

Le rappel de quelques normes est nécessaire pour le respect de tous.

1. L'arrivée à l'Hôtel de Ville

Les cérémonies de PACS se déroulent durant la semaine, du lundi au vendredi.

Un horaire sera convenu avec le service état-civil. Le jour prévu, nous vous demandons de vous présenter à l'accueil du service afin que vous soyez dirigés vers le bureau où aura lieu la cérémonie.

2. Le déroulement de la cérémonie

L'accessibilité se fait, soit par les escaliers, soit par l'ascenseur, pour les personnes à mobilité réduite.

Elle se déroulera dans un des bureaux de l'Hôtel de Ville, selon les disponibilités. Les futurs époux doivent se présenter dans une tenue décente et le visage découvert.

.....

Nous, soussignés, futurs pacsé(e)s :

.....

.....

Nous engageons à respecter le contenu de cette charte.

Signatures, précédées de la mention « lu et approuvé »

Le :